Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260518-06_05_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MAI 2026

Le lundi dix-huit mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Michèle QUÉAU, en session ordinaire.

Date de la convocation : 12/05/2026

Membres :	***Présents*** : 13
En exercice : 15	Michèle QUÉAU, Joël AUTRET, Sylvia COURTÈS, Nathalie DIROU, Michel
Présents : 13	GRALL, Sébastien JACQ, Frédéric KERGOAT, Philippe LE SCANF, Thierry
Votants : 15*	MOAL, Sara MULLER, Jean-Luc PODER, Estelle SALMAS, Sophie YVIN
Pour : 15	***Absents excusés ayant donné procuration*** : 2
Contre : 0	Isabelle METGE à Michèle QUÉAU
Abstention : 0	Caroline PELLEN à Philippe LE SCANF
Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8	***Secrétaire de Séance*** : Sylvia COURTÈS

Délibération N° : 06-05-2026
Demande de financement auprès du Conseil Départemental dans le cadre du remplacement de la toiture de la salle polyvalente

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Pacte Finistère du Conseil Départemental du Finistère est un soutien aux collectivités et à l'ingénierie et que le volet 2 du Pacte Finistère concerne le soutien aux projets structurants des communes et EPCI pour financer les projets importants des communes et des EPCI (en investissement et en fonctionnement), en cohérence avec les priorités départementales.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter le Conseil Départemental concernant le remplacement complet de la toiture de la salle polyvalente, afin d'assurer la pérennité de cet équipement communal.
Cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre du Pacte Finistère 2030, Volet 2 - 2025-2026 « Aide aux projets des collectivités ».

Plan de financement prévisionnel :

Financeur	**Montant**	**Taux**
Conseil Départemental du Finistère (Pacte Finistère V2)	20 000,00 €	33 %
Commune de Mespaul (autofinancement)	40 100,00 €	67 %
Total	**60 100,00 € HT**	**100 %**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITENT le concours du Conseil Départemental concernant le projet de remplacement de la toiture de la salle polyvalente au titre du Pacte Finistère 2030, Volet 2 - 2025-2026 « Aide aux projets des collectivités ».

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260518-06_05_2026-DE

CHARGENT Madame le Maire de notifier cette décision à toute autorité qualifiée.

AUTORISENT Madame le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 18/05/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul.

La secrétaire de séance
Sylvia COURTÈS

Le Maire,
Michèle QUÉAU

MAIRIE DE MESPAUL
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(FINISTÈRE)